

Webinaire Enedis – Présentation des projets d'AO – 24/04/20

Questions/Réponses apportées en séance

Date du Webinaire : 24/04/20 de 14h à 15h30

Q1 : Pour quelles raisons des activations à la baisse ne seraient pas nécessaire ?

R1 : C'est lié aux cas d'usage que nous avons identifié pour ces premiers Appels d'offres de flexibilité locale.

Q1 : Ne faudrait-il pas conserver de principe cette possibilité dans les règles, car une élévation locale de tension sera bien traitée par un appel à la baisse, même si le besoin ne se fait pas encore sentir. Qu'en pensez-vous ?

R1 : Nous n'avons pas exclu de faire des activations à la baisse, c'est d'ailleurs prévu dans les modèles de contrat. Mais ces activations ne font pas partie des cas d'usage pour les 1er appels d'offres. Cette contrainte est liée à la DTR, comme déjà indiqué par le passé.

R2 : Serait-il possible d'avoir plus de détails sur ce qui empêche l'intégration des offres Enedis au MA. Quels sont les travaux/axes de travail pour y remédier à terme ?

Q2 : RTE et Enedis travaillent aux modalités de mise en œuvre opérationnelle et SI.

R3 : L'estimation des 4.9MWh par pas de 30 minutes est à la maille des AO 2020. Une étude ENEDIS a-t-elle été effectuée pour estimer ce volume à l'échelle du territoire dans son ensemble ? Dans le cas d'une "industrialisation" de la solution.

Q3 : Le volume de 4,9 MWh est le maximum identifié pour les AO 2020.

R3 : Une estimation de ce besoin à plus grande échelle a-t-elle été réalisée ? Il s'agirait de définir le "potentiel" sur le territoire.

R3 : Les opportunités de flexibilité sont toujours regardées à la maille du territoire d'Enedis. On se réinterroge en continu sur ces opportunités de flexibilité.

Q4 : Activation à la hausse en actif, mais un des démonstrateurs concerne le réactif, n'est-ce pas ?

R4 : Ce démonstrateur sera évoqué par la suite. Le recensement d'intérêt a induit des questions complémentaires que nous devons instruire et nous conduit à ne pas donner suite à l'AO Cantal.

Q5 : De quel type de dispositif technique devra s'équiper le producteur pour activer sa flexibilité (compteur IP, eDEIE)?

R5 : Ce sera discuté au cas par cas lors de la contractualisation : téléphone, mail, DEIE, ou éventuellement un autre moyen.

Q6 : Est-ce que cette expérimentation rentre dans le cadre du nouveau "bac à sable réglementaire" ?

R6 : A date, l'expérimentation ne s'inscrit pas dans le cadre du nouveau « bac à sable réglementaire ».

Q7 : Les opérateurs pourront-ils ajouter/retirer des sites après l'attribution du contrat ?

R7 : Oui, en respectant les conditions définies dans les contrats. Cf. présentation du webinaire du 9 janvier dernier.

Q8 : Pouvez-vous nous dire pour quelles raisons vous ne donnez pas suite à l'AO Cantal ? C'était le seul à traiter les contraintes avec du réactif !

R8 : Ce sont des questions de quantification/détection des contraintes et d'activation du service.

Q9 : De quels paramètres dépend la décision ? Evolution du contexte Covid ? Ou simulation réseaux ?

R9 : Non pas de COVID. Des travaux encore en cours entre Enedis et RTE sur les modalités de mise en œuvre opérationnelle.

Q10 : Que se passe-t-il à Isola 2000 la nuit qui fait que vous ayez ce besoin?

R10 : Un réseau sous contrainte avec une période de forte consommation en station de ski.

Q10 : Mais la nuit? La conso est forcément plus faible que le jour, n'est-ce pas?

R10 : Pas nécessairement au niveau local.

Q11 : Pourquoi le palier de puissance ne peut dépasser 4MW/min ?

R11 : Cette contrainte est liée à la DTR, comme déjà indiqué par le passé.

Q12 : Un prix cible a été proposé pour la partie variable (~43€/MWh). Y a-t-il un prix cible proposé pour la partie fixe (réservation de capacité) ?

R12 : Il n'y a pas de prix cible à 43 €/MWh dans les appels d'offres. C'est une incompréhension. Nous précisons les chiffres présentés.

Q13 : Confirmez-vous que les AO ne concernent que des offres à la hausse? Pourquoi les offres à la baisse sont-elles exclues? (Je n'ai malheureusement pas pu participer aux précédentes sessions). Si les offres ne sont qu'à la hausse, cela exclut la participation des ENR à ces AO.

R13 : Dans ces premiers appels d'offres, en effet, l'écrêtement des ENR n'est pas un cas d'usage identifié. Enedis y travaille pour les prochaines expérimentations dans le cadre du projet REFLEX.

Q14 : Pourriez-vous préciser les différences entre les 2 produits du lot 2 de Houat et Hoedic? L'emplacement des sites?

R14 : La documentation sera mise à disposition sur notre site dès lundi. Vous aurez la possibilité de poser vos questions sur ces documents.

Q15 : Les AO seront-ils déclarés infructueux si vous ne recevez qu'une ou deux offres?

R15 : Pas nécessairement.

Q16 : Pour Fourmanoir on parle sur JO uniquement ?

R16 : Nous n'avons pas fait cette distinction, mais la distinction semaine week-end.